



Nombre d'élus exercice : 14  
Nombre d'élus présents : 9  
Quorum : 5  
Nombre de votants : 10

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

### CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Lundi 20 juin 2022 à 19h00

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

Présents : MMES LESENNE – POT - SCHROEDER — TABEL  
MM BOISSIER DESCOMBES - BOIVENT – DESCLIDES – DESLANDES – SUTRE

Excusés : MME GUERIN – M HUBERT

Absents : MME STAËL  
MM JUANOLA – LEROY

Pouvoir : M HUBERT a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 16 MAI 2022
2. 2022-06-01 D : DM n° 5 – MAISON LEPINE
3. 2022-06-02 D : TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS
4. 2022-06-03 D : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 23,25H
5. 2022-06-04 D : GRANDANGOULEME – GROUPEMENT DE COMMANDE CARBURANT
6. QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance est Madame LESENNE.

#### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 16 MAI 2022**

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

## **2. 2022-06-01 D : DM N°5 – MAISON LEPINE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'achat du terrain derrière la Maison Lépine, il convient de procéder à des écritures dites d'ordre pour permettre l'entrée de ce terrain dans l'inventaire communal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits supplémentaires.

### **Dépenses**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2111	202210		<i>Terrains nus</i>	<b>7 800,00 €</b>

### **Recettes**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	13251	OPFI		<i>GFP de rattachement</i>	<b>7 800,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour procéder aux ouvertures de crédits tel que présenté.

## **3. 2022-06-02 D : TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire démontre l'intérêt de mettre en place cette taxe liés à des logements fermés de longues dates et qu'il serait plus intéressant de voir ces bâtis vendus et restaurés pour la commune.

Monsieur le Maire ajoute que cette disposition pourrait inciter les propriétaires concernés à vendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande des informations supplémentaires et demande le report de ce point à la prochaine séance.

## **4. 2022-06-03 D : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 23,25H**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (23,25h) suite au départ à la retraite de Monsieur Patrick LOUINEAU.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 mai 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (23,25h) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 23,25h et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

#### **5. 2022-06-04 D : GRANDANGOULEME – GROUPEMENT DE COMMANDE CARBURANT**

Afin de satisfaire aux besoins de leurs différents services concernant la fourniture de carburants automobiles, d'additifs et de services associés, GrandAngoulême, la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) se sont rapprochés pour constituer un groupement de commandes.

Ce groupement de commandes est ouvert aux communes membres de l'agglomération qui en manifesteront le souhait.

Afin de satisfaire les besoins, il convient de lancer deux procédures d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5, du code de la commande publique.

S'agissant de la fourniture de gasoil et de super carburant en cuve, il est proposé de passer un accord-cadre multi-attributaire avec la conclusion de marchés subséquents, avec un engagement sur un montant maximum conformément aux articles R2162-1 à 6 et R2162-7 à 12 du code de la commande publique.

L'accord-cadre serait alloté et se décomposerait en 3 lots :

- Lot n°1 : Fourniture de gasoil en cuves  
**Adhésion pour un maximum de 1 500 L**
- Lot n°2 : Fourniture de super carburant en cuves.  
**Pas d'adhésion de la part de la commune de Jauldes**
- Lot n° 3 : Fourniture de fioul domestique en cuves  
**Pas d'adhésion de la part de la commune de Jauldes**

S'agissant des autres types de carburants, d'additifs et de services associés, il est proposé de passer un accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commandes avec un engagement sur un montant maximum, conformément aux articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique, décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Fourniture de gazole non routier en cuves  
**Adhésion pour un maximum de 4 000 L**
- Lot n°2 : Fourniture d'additifs de type AdBlue ;  
**Pas d'adhésion de la part de la commune de Jauldes**
- Lot n°3 : Fourniture de carburants en stations-services et services associés par cartes accréditatives -.  
**Pas d'adhésion de la part de la commune de Jauldes**

Les accords-cadres prendront effet à compter 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation des marchés et accords-cadres. Elle désigne le GrandAngoulême comme coordonnateur.

A ce titre, celui-ci est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du (ou des) titulaire(s).

Conformément aux articles L2113-6 et 7 du code de la commande publique, le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier les accords-cadres, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Au cas particulier, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur et sera présidée par son représentant,

**Monsieur le Maire propose :**

**D'APPROUVER** la constitution et le fonctionnement du groupement de commande pour la passation des accords-cadres de carburants automobiles, d'additifs et de services associés.

**D'APPROUVER** la convention constitutive de ce groupement de commande.

**D'ACCEPTER** que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge du GrandAngoulême.

**D'ACCEPTER** les missions du coordonnateur et des membres du groupement telles que définies dans la convention ci-annexée.

**DE L'AUTORISER** à signer la convention ci-annexée.

**DE L'AUTORISER** à signer les marchés subséquents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les différentes propositions de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer tous les documents nécessaires.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

- Déchets ménagers : collecte en C 0.5

La collecte des déchets ménagers devrait avoir lieu tous les 15 jours à Jauldes pour les communes de la vague 1. La liste définitive des communes concernées sera arrêtée mi-juillet. Le début de la collecte en C 0.5 devrait avoir lieu mi-novembre. Toutes les communes passeront à la collecte en C 0.5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 hors cœur d'agglomération et grands axes.

Pour favoriser le tri à la source des déchets alimentaires, une distribution de composteurs, de bio-seaux et de badges est prévue le 6 octobre 2022 à la salle des fêtes de Jauldes. Les bio-seaux seront à vider dans des bornes à bio-déchets (6 ou 7 sur Jauldes). Chaque détenteur de bio-seaux aura un badge qui lui permettra d'ouvrir la borne.

Par ailleurs, une plate-forme de compostage public va être installée à proximité de la maison Lépine pour les 9 logements de l'OPH de l'Angoumois.

- Point sur les travaux

Pour le clocher de l'église, l'Ets CHAUVET viendra au plus vite suivant ses disponibilités.

Concernant les travaux de couverture de la salle des fêtes et du « logement des instituteurs », une subvention de l'Etat de 44 % est officiellement attribuée. Un complément est attendu de la part du Conseil départemental (la commission se réunira en septembre). Il est décidé d'anticiper la commande dès réception des devis ré-actualisés, la dépense ayant en totalité inscrite au budget prévisionnel

- « Dispositif ma réussite »

Les jeunes de 16 à 29 ans, en situation de décrochage c'est-à-dire non accompagné par le service pour l'emploi (pôle emploi, mission locale, cap emploi) peuvent bénéficier du dispositif « MA REUSSITE ». L'objectif est d'aller vers ces jeunes afin de leur permettre de se réinsérer dans la société.

- « Antenne de téléphonie mobile de Combe à Roux »

Monsieur le Maire a été contacté par la société O'BOX IMMO, mandaté par HIVORY dont le bail de l'antenne de téléphonie mobile de Combe à Roux court jusqu'en 2028. HIVORY est en train de céder progressivement l'ensemble de ses sites à CELLNEX. En conséquence, HIVORY souhaite acquérir les 60 m<sup>2</sup> sur lesquels est installée l'antenne, et propose un montant d'achat de 33.000 € (soit 15 ans de loyer) hors frais de notaire, de division parcellaire... Pour information, le prix de la location est de 2.208 €/an. Celui-ci ne serait pas reconduit en 2028 et une nouvelle offre commerciale n'aura pas lieu à la fin de bail. Par contre, en cas de vente, cela garantirait la présence de l'installateur et donc la couverture réseau. En cas de refus de la proposition d'achat, il est possible que la société achète un terrain à proximité et déplace l'antenne. Le conseil municipal a la crainte qu'une fois propriétaire, HIVORY ou CELLNEX abandonne le site sans le remettre en état. Monsieur le Maire se renseignera sur ce point.

- « Maison intergénérationnelle de LA MOTTE »

Le propriétaire relance son projet de maison intergénérationnelle avec seulement 8 logements sur 2 niveaux.

- « Pays d'Art et d'histoire du Grandangoulême »

Madame TABEL rappelle que le service culture de GrandAngoulême, le service Pays d'Art et d'Histoire de GrandAngoulême et le Collectif Paon se sont associés pour proposer aux communes de l'agglomération le projet illustré « les Fantômes de GrandAngoulême ». Pour illustrer le patrimoine de Jauldes, c'est le diable portant la pierre ceinturée qui a été choisi. Des cartes sont à disposition à la mairie.

Madame TABEL rajoute qu'une sortie « PATRIMOINE et YOGA » est prévue le 1<sup>er</sup> août prochain. Rendez-vous sur l'aire de loisirs de Combe à Roux à 18h.

- Commissions de GrandAngoulême

- Communication : Madame SCHROEDER indique que notre site étant devenu obsolète, celui-ci ne permet pas de se relier au blog de GrandAngoulême.

- Culture : Le spectacle des Soirs bleus du dimanche 19 juin, annulé en raison des consignes préfectorales liées à la canicule devrait être reprogrammé. Monsieur BOISSIER DESCOMBES se charge de trouver une nouvelle date.

- Enfance-jeunesse : Madame POT indique que la dernière réunion enfance-jeunesse était consacrée à la présentation de la feuille de route à suivre pour les prochaines années.

- Emploi-insertion : Monsieur SUTRE dresse le bilan de la dernière commission (emploi des personnes en situation de handicap...).

- Transport-mobilité : Monsieur SUTRE dresse le bilan de la dernière commission.

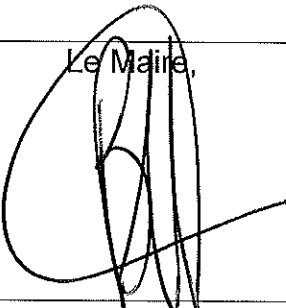

- Commission de contrôle des listes électorales : 583 électeurs ont été dénombrés.

- SIVOS COULGENS-JAULDES : Monsieur DESCLIDES fait part des dernières réunions avec l'équipe enseignante pour la préparation de la rentrée scolaire 2022 (effectifs prévisionnels, répartition des classes, budget pédagogique, achat du papier, sorties scolaires de fin d'année...).

- Date à retenir :

29 juin 2022 à 18h30 : relecture du CONTACT JAULDOIS.

La séance est levée à 21h.

<p>Le Maire,</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p> 
--	--